

Soirée de votes au Conseil municipal

Mardi 30 mars, les conseillers municipaux ont validé les comptes de l'année 2020 et le Plan local d'urbanisme, qui instaure de nouvelles règles en matière d'aménagement.

Au vu de l'ordre du jour, les conseillers municipaux savaient qu'ils étaient lancés pour une longue réunion mardi 30 mars.

Au final, en plus de 3 h 30 d'échanges, les élus ont voté sur de très nombreux points. Signature de la Convention petites villes de demain, d'un contrat Parcours emploi compétence, des conventions avec le Siège pour les travaux annuels... Parmi les sujets clés, celui de la validation du Plan local d'urbanisme (PLU), résultat de quatre années de travail.

Que signifie concrètement ce PLU ? De nombreux points sont réglés par ce plan qui instaure notamment pour la Commune un droit de préemption urbain, institué, dans des critères précis, un permis de démolir sur le territoire et un régime de déclaration préalable pour les travaux de clo-

ture et le ravalement de façade ou encore l'arrachage de haies.

« Je suis un fervent défenseur de ce PLU », a annoncé le maire, Jean-Louis Madelon, précisant également que ce travail « doit être un document offensif pour pouvoir augmenter la population ». « Ce document va évoluer dans le temps, il est à la charge de chacun de le faire respecter. »

Un budget en hausse

La réunion a également permis de faire le bilan sur les comptes administratif et de gestion 2020. Elodie Leudet, comptable, a annoncé que « le total cumulé pour l'année est de 3 130 438 € », un résultat excédent « surdimensionné

Quelques chiffres :
Approbation du Plan Local d'urbanisme
Aménagement du territoire
Objectifs de construction : 280 logements entre 2020 et 2030
Nombre d'actifs dans les logements constructibles : 513
4 ha de construction foncière au maximum

203 km de chemins de randonnées protégés
8 km de chemins de randonnées réservés pour créer des liaisons douces
1012 mètres protégés
426 km de voies et de chemins toutes protégées
143 km de voies et de chemins toutes protégées
305 bâtiments protégés ou à préserver
177 bâtiments pour changement de destination

Mesnil-en-Ouche
COMMUNE NORMANDE



Le nouveau PLU a été voté mardi 30 mars.

par rapport à nos besoins », a précisé Olivier Gardinot, directeur général des services.

Mathieu Vandooren, adjoint chargé des finances, a confirmé ce point. Alors que « le recours

Le PLU en chiffres

Au-delà des dizaines de réunions et des multiples dossiers et documents produits, le Plan local d'urbanisme de Mesnil-en-Ouche se distingue par quelques chiffres, brièvement présentés par Olivier Gardinot au cours du dernier conseil municipal. Sont ainsi protégés au titre du PLU :

1012 mètres

404 kilomètres de haies et d'allongements boisés

143 hectares de verger traditionnels

386 bâtiments au titre du patrimoine

Et par ailleurs, les objectifs sont également de construire 280 logements entre 2020 et 2030.

« un excédent de 800 000 € dans une dizaine d'années » et d'essayer « de dynamiser nos centre-bourgs sans alourdir le recours à l'impôt ».

Également voté ce soir-là, le budget prévisionnel d'investissement pour 2021, qui s'élève à 62 10 860 € dont plus de la moitié est destinée au pôle enfance/jeunesse avec l'arrivée du campus scolaire. Ce campus était notamment au cœur d'une question de l'élu Sophie Tavernier, faisant remonter l'inquiétude du président du comité de soutien au collège qui s'inquiète d'un manque de moyens humains alloués au futur campus. Olivier Gardinot a pu annoncer qu'au moins deux personnes supplémentaires sont prévues pour les services de cantine.

à l'emprunt aura une fin », cet argent permettra d'investir demain. L'idée étant de laisser

J.F.